

RÉSOLUTION 25R-16

Créer un Prix Espoir rotarien pour rendre hommage aux réalisations des jeunes âgés de 10 à 18 ans

Soumis par : District 2150 (Belgique)

1 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de créer un Prix
2 Espoir rotarien remis chaque année par les présidents de club ou gouverneurs
3 aux jeunes âgés de 10 à 18 ans qui se sont distingués par leur engagement, une
4 initiative personnelle ou une action exceptionnelle entrant dans le cadre de l'une
5 des sept causes prioritaires du R.I. ou de la Fondation.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

6 Cette résolution demande au conseil d'administration du R.I. de créer un prix
7 rendant hommage aux jeunes de 10 à 18 ans pour une initiative personnelle ou à
8 un jeune participant d'Interact ou du Youth Exchange dont l'engagement incarne
9 l'espoir et la continuité de la mission de Paul Harris et Silvester Schiele visant à
10 rassembler des personnes désireuses de servir.

11
12 Le prix prendrait la forme d'un courrier ou d'un certificat signé par le gouverneur
13 ou le président de club avec la mention « Pour récompenser aujourd'hui ceux qui
14 changent demain ».

15
16 Il est important que les responsables de club et de district identifient et rendent
17 hommage de façon formelle aux jeunes de cette catégorie d'âge qui se distinguent
18 par leur travail exceptionnel et pourraient devenir eux-mêmes Interactiens,
19 Rotaractiens ou Rotariens. Ces jeunes ont le potentiel de devenir des
20 ambassadeurs de nos valeurs et d'augmenter les futurs recrutements.

IMPACT FINANCIER

21 Cette résolution peut avoir un impact financier pour le R.I. qu'il est impossible de
22 déterminer à l'heure actuelle. Le coût dépendra du niveau de soutien apporté par
23 le conseil d'administration du Rotary à la réalisation de cet objectif. Pour gérer ce
24 prix, le Rotary devrait développer un système interne de collecte de données
25 relatives aux jeunes.

26
27 Le paragraphe 43.110, Propositions de nouveaux prix, du Rotary Code of Policies
28 stipule les directives générales pour l'adoption d'un nouveau prix ou programme
29 de reconnaissance.